

*Le budget—M. J.-P. Guay*

minots pensionnés, notamment à la suite des recommandations d'un grand nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre, et des entretiens du ministre des Transports (M. Marchand) avec les présidents des deux sociétés de chemin de fer au sujet de la parité des pensions des cheminots avec celles des employés d'Air Canada. J'ai bien hâte qu'on nous annonce cette nouvelle. Le président national de l'Association des cheminots retraités (*Railway Pension Association*) dans l'une de ses plus récentes lettres, dit ceci:

Je prie instamment les députés d'appuyer les modifications au régime de pension du CN. L'association cherche à obtenir certains des avantages offerts aux employés des sociétés de la Couronne, et il y souligne le fait que ces avantages doivent être rétroactifs.

Il y a une autre question importante que je voudrais soulever et qui n'a rien à voir avec le budget. Les députés ministériels, y compris les secrétaires parlementaires, n'ont pas la même possibilité que les autres députés de poser des questions durant la période des questions. Il est vrai que les députés de notre côté de la Chambre peuvent poser des questions aux ministres à l'extérieur de la Chambre et obtenir des réponses pertinentes. Il est également vrai que les députés de l'opposition, indépendamment de leur parti, peuvent poser des questions aux ministres à l'extérieur de la Chambre et en obtenir des réponses satisfaisantes. Ils peuvent le faire oralement ou par écrit.

Deux ministres m'ont appris cet après-midi qu'en certains cas, leurs ministères fournissent des réponses écrites aux questions posées par les députés de l'opposition; pourtant, il arrive aussi très souvent que les questions sont posées oralement durant la période des questions. De cette façon les députés de l'opposition peuvent voir leurs questions et les réponses figurer au hansard. Ils peuvent ainsi utiliser ce passage du hansard pour renseigner leurs commettants. Il est sûr que les députés de l'arrière-ban du gouvernement et les secrétaires parlementaires devraient jouir de droits égaux, puisqu'ils sont aussi députés élus au Parlement.

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.  
(La séance est suspendue à 6 heures.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 8 heures.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, je reprends mon discours, interrompu à l'heure du dîner; je voudrais vous donner lecture d'une question que j'ai posée au ministre du Revenu national (M. Stanbury), laquelle j'estime très importante non seulement pour les députés, mais aussi pour tous les contribuables canadiens. Je le répète, même si je suis secrétaire parlementaire, je crois avoir droit aux mêmes égards que tous les autres députés. Croyant que ma question est importante, je voudrais qu'à l'instar de celles de tous les députés d'opposition, elle soit consignée au hansard. Elle s'adresse au ministre du Revenu national et se lit comme suit:  
Compte tenu du délai imparti pour la production des déclarations d'impôt et suite à ma question consignée au hansard du 8 février, page 1076, quant à la possibilité de prolonger les heures des bureaux d'impôt à travers le pays afin de faciliter la tâche des contribuables qui doivent s'y rendre pour obtenir les renseignements dont ils ont besoin, je demanderais au ministre s'il a eu le temps de réfléchir à la question.

Voici la réponse:

Pour l'avantage de ceux qui ne peuvent utiliser le service des

[M. Guay (Saint-Boniface).]

renseignements pendant leurs heures de travail le jour, nous prolongeons jusqu'à 8 heures du soir, les lundis et mardis, jusqu'au 30 avril, le service téléphonique local et interurbain gratuit de renseignements.

**Une voix:** Qu'est-ce que le ministre a à voir là-dedans?

**M. Guay (Saint-Boniface):** Si, une fois mon intervention terminée, les députés veulent poser des questions, je me ferai un plaisir de les renseigner sur toute question au sujet de laquelle ils s'interrogent ou qu'ils ne connaissent pas du tout.

Ces renseignements seront repris sans doute par le ministre à une date ultérieure, de façon que les Canadiens sachent qu'il y a un service supplémentaire à leur disposition. Je ne crois pas que les secrétaires parlementaires doivent se taire. Je ne crois pas non plus, comme l'ont laissé entendre des députés d'en face, que les députés ministériels doivent être muselés pour la simple raison qu'ils se trouvent être au pouvoir. Je pense que tous nous sommes comptables à nos commettants. Rien n'empêche un secrétaire parlementaire de poser une question, de demander qu'elle soit consignée au hansard et de pouvoir ainsi représenter ses commettants tout autant que les députés d'en face, pourvu que la question ne s'adresse ni au ministère ni au ministre dont il est le secrétaire parlementaire.

A titre de représentants élus du peuple—et c'est la raison d'être du Parlement—à quelque parti qu'ils appartiennent, les députés ministériels ont certes le droit de se faire entendre, qu'ils soient députés de l'arrière-ban ou secrétaires parlementaires, et ils ont le droit de faire consigner leurs remarques au compte rendu officiel de la Chambre tout autant que les autres députés.

**M. J. R. Holmes (Lambton-Kent):** Monsieur l'Orateur, j'ai suivi les travaux de la session en espérant que le gouvernement proposerait de nouvelles mesures pour résoudre le problème de l'usage non médical des drogues, problème d'envergure nationale qui, je crois, mérite une attention immédiate.

J'ai écouté le débat sur le budget supplémentaire. J'ai écouté l'exposé budgétaire et j'ai étudié les prévisions des dépenses pour l'année financière devant se terminer le 31 mars 1974. Je n'y ai rien trouvé qui laisse espérer une mesure quelconque en ce sens. Ce qui m'inquiète encore plus, c'est ma conviction que le gouvernement possède des renseignements sûrs qui indiquent que nous sommes bien aux prises avec un problème national aux proportions épidémiques.

Le gouvernement, j'en suis certain, est au courant des répercussions économiques de ce problème, qui sont non seulement une perte de productivité, mais aussi les sommes dépensées en hospitalisations coûteuses consécutives aux effets de ces drogues et à leurs complications. Je suis certain aussi que le gouvernement est au courant des répercussions sociales de ce phénomène et de l'autodestruction à laquelle elle entraîne trop souvent les jeunes dans notre société. Je ne peux pas comprendre l'attitude du gouvernement et son refus de prendre l'initiative en ce domaine.

Qu'on ne me réponde pas que cette question est du ressort du gouvernement provincial, ou que nous devons attendre le rapport de la Commission Le Dain. Selon moi, ces réponses indiquent clairement que le gouvernement n'a pas de politique face à cette crise nationale. Le temps ne me permet pas de passer en revue les rapports statistiques qui révèlent l'envergure du problème. Je suis sûr que les députés ont lu bien des articles sur le sujet. Toutefois,